



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/8/Add.2
14 septembre 2016

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SIEGEANT EN TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Cancun (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

GRANDES LIGNES DES DIRECTIVES SUR L'EVALUATION DES RISQUES ASSOCIES AUX POISSONS VIVANTS MODIFIES

Note du Secrétaire exécutif

1. Dans sa décision BS-VII/12, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP-RP) s'est félicitée des résultats de la mise à l'essai des Directives sur l'évaluation des risques associés aux organismes vivants modifiés et elle a invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à tester ou utiliser, selon qu'il conviendra, les Directives dans des cas concrets d'évaluation des risques et en tant qu'outil d'appui aux activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation des risques.
2. Dans cette même décision, les Parties ont prorogé le mandat du Forum d'experts en ligne à composition non limitée sur l'évaluation des risques et la gestion des risques (ci-après le Forum en ligne) et le Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques dont il a élargi sa composition pour ajouter un nouveau membre par région.
3. Dans le mandat du Forum en ligne et du Groupe spécial d'experts techniques, les Parties ont créé un mécanisme permettant de réviser et d'améliorer les directives sur la base des commentaires et suggestions fournis au moyen du processus de mise à l'essai en vue d'obtenir une version améliorée des Directives, pour examen par la CdP-RdP d'ici à sa huitième réunion. Le Groupe spécial d'experts techniques a également été prié d'essayer, tout en révisant et en améliorant les Directives, de tenir compte des sujets classés par ordre de priorité, sur la base des besoins exprimés par les Parties en vue de progresser vers les objectifs opérationnels 1.3 et 1.4 du Plan stratégique et de ses résultats escomptés, aux fins du développement de nouvelles directives.
4. L'annexe au présent document contient les grandes lignes des directives sur l'évaluation des risques associés aux poissons vivants modifiés en tant que l'un des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts techniques, avec la contribution du Forum en ligne, en réponse à la décision BS-VII/12 pour examen de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, à sa huitième réunion. L'annexe n'a pas été éditée.

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/1.

(Cette page a été laissée vierge volontairement)

*Annexe***GRANDES LIGNES DES DIRECTIVES SUR L’“EVALUATION DES RISQUES ASSOCIES AUX POISSONS VIVANTS MODIFIES”****INTRODUCTION**

Les poissons vivants modifiés sont produits à différentes fins dont l'amélioration de la croissance, la résistance aux infections ou la résistance au froid, la production alimentaire humaine en aquaculture, le contrôle biologique des espèces de nuisance, la pêche de loisir, le contrôle de la qualité de l'eau pour détecter les polluants, en tant que bio-usines pour produire des composés commercialement de valeur comme les produits pharmaceutiques humains, les modèles de cancer (oncofish), la xénotransplantation, l'identification de nouveaux médicaments potentiels et le marché des aquariums d'ornement. Plusieurs espèces ont été génétiquement modifiées comme le saumon de l'Atlantique, le poisson chat tacheté, le poisson rouge, le tilapia, le poisson zébré, la carpe et le medaka.

Il y a plusieurs questions qui sont propres aux poissons ou qui les concernent en particulier et qui méritent d'être examinées plus en détail durant l'évaluation des risques associés aux poissons vivants modifiés. Ces questions sont les suivantes :

- a) Les poissons vivent dans des milieux aquatiques et quelques-uns sont très mobiles;
- b) Possibilité d'échapper d'installations de confinement et de se propager à des milieux naturels et au travers de frontières nationales;
- c) Hybridation interspécifique et intergénérique potentielle;
- d) Présence de toxines vénéneuses;
- e) Quelques espèces peuvent être protégées par la législation nationale. C'est ainsi par exemple que plusieurs pays protègent les espèces de saumon sauvage;
- f) Plasticité phénotypique;
- g) Grand nombre de variétés d'espèces (environ 30 000) et grande variété génétique intraspécifique.

Quant à l'évaluation des risques associés à d'autres OVM, l'approche au cas par cas doit également être appliquée à l'évaluation des risques associés aux poissons VM. Il est suggéré que les directives élaborées sur l'évaluation de ces risques s'appliquent à tous les types de poissons VM et qu'elles ne ciblent pas des méthodes de modification particulières, des milieux récepteurs, des usages prévus ou des espèces. C'est pourquoi les critères et conditions d'évaluation des risques ne seront pas également pertinents dans tous les cas.

Les manques d'information qui revêtent une pertinence éventuelle pour l'évaluation des risques associés aux poissons VM comprennent les suivants :

- a) Manque de preuves empiriques du comportement, de la capacité d'invasion, de l'état général (survie et reproduction) et de la stabilité génétique dans la nature à l'état sauvage
- b) Manque de données sur les interactions Génotype-x-Environnement (GxE)
- c) Compréhension limitée du génome complet des espèces de poisson
- d) Effets pléiotropiques
- e) Impacts potentiels dans des scénarios de changements climatiques
- f) Comportement migratoire et à l'égard de l'accouplement des poissons VM

- g) Changements dans les aires d'habitat des poissons VM

OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION

Ces grandes lignes ont été préparées pour faciliter les considérations de la CdP-RdP concernant la nécessité d'élaborer des directives sur l'évaluation des risques associés aux poissons VM afin de compléter la feuille de route pour l'évaluation des risques associés aux organismes vivants modifiés. Elles portent sur des aspects qui sont propres à ces poissons ou qui s'y appliquent en particulier, y compris les eaux douces, les poissons de mer, les poissons catadromes et anadromes ainsi que les espèces d'aquarium.

PHASE DE PLANIFICATION DE L'EVALUATION DES RISQUES

Les buts de protection, les résultats de l'évaluation ainsi que les théories ou modèles sur la prédiction du sort environnemental des transgènes ou des poissons transgéniques comme la propagation, l'établissement, "la purge" et le "gène de Troie", peuvent être inclus dans cette section.

Outre les considérations mentionnées dans la Feuille de route, la présente section pourrait également inclure des considérations des milieux récepteurs potentiels probables dont les mouvements transfrontières non intentionnels à destination d'autres pays.

Le choix de comparateurs pourrait également être débattu dans le contexte suivant :

- a) Lignée parentale, parents sauvages et autres espèces pertinentes
- b) Expérience et historique des poissons en culture, compte tenu de leur fonction écologique
- c) Centres d'origine et centres de diversité génétique
- d) Aires de distribution et habitats actuels où les poissons non modifiés et leurs parents sexuellement compatibles peuvent persister ou proliférer

EVALUATION DES RISQUES

La présente section devrait fournir des informations sur des questions qui revêtent une importance particulière pour l'évaluation des risques associés aux poissons VM, eu égard aux étapes de la Feuille de route, selon qu'il convient, telles que les suivantes :

- a) Mise à l'essai du poisson VM dans des milieux représentatifs (voir étape 1)

Les variations régionales et les différences dans l'environnement peuvent influencer les caractéristiques et le comportement des poissons VM. Des essais pilotes devraient être effectués dans des conditions aussi représentatives que possible.

- b) Milieux récepteurs potentiels probables (voir étape 1, étape 2 et étape 3)

L'identification et la caractérisation de milieux récepteurs potentiels peuvent dépendre de plusieurs facteurs dont la question de savoir si sont présentes des barrières naturelles ou artificielles qui pourraient en limiter la dispersion.

- c) Transfert vertical et horizontal de gènes dans le milieu récepteur potentiel (voir étape 1, étapes 2 et 3)

Les facteurs écologiques, évolutionnistes et stochastiques qui pourraient porter atteinte aux transgènes, la survie de l'ADN/ARN des poissons VM dans l'eau et la propagation de transgènes sont des questions pertinentes.

- d) Persistance et capacité d'invasion (voir étape 1, étape 2 et étape 4)

Il pourrait être important de déterminer si le métabolisme et/ou d'autres paramètres biologiques demeurent inchangés pour les poissons VM. S'ils sont différents, identifier comment la croissance et la santé des poissons sont touchées.

Les données nettes de la forme physique sur les individus transgéniques et leurs contreparties non modifiées. Les éléments pertinents (fécondité, fertilité, viabilité juvénile, âge à maturité sexuelle, succès d'accouplement et longévité) devraient être pris en compte.

e) Mécanismes de dispersion (voir étape 1 et étape 2)

Les poissons VM se reproduisent et se dispersent de différentes façons.

f) Organismes cibles/non cibles (voir étapes 2, 3 et 4)

Atteinte à des espèces revêtant un intérêt particulier comme les espèces menacées ou les espèces économiquement ou culturellement importantes.

g) Agents pathogènes, infections et maladies des poissons (voir étape 3)

Déterminer si les poissons VM qui sont résistants aux agents pathogènes, infections et maladies des poissons peuvent être des vecteurs des mêmes maladies et, partant, peuvent en s'échappant propager les mêmes maladies.

h) Mouvements transfrontières non intentionnels (article 17)

Les poissons couvrent une vaste aire de répartition géographique dont la surface varie selon les espèces. Le confinement dépendra de l'espèce et de la stratégie utilisée pour développer les poissons VM.

i) Stratégie de gestion des risques, y compris les stratégies de confinement (voir étapes 2 et 5)

Dans cette section, on pourrait inclure des stratégies pertinentes pour réduire les risques identifiés. Un bref aperçu de différentes stratégies de confinement et de leur efficacité pour une évaluation des risques associés aux poissons VM pourrait également y figurer comme par exemple le confinement physique, le confinement physicochimique et le confinement reproductif en tant que méthodes pour produire la stérilité. Les conséquences possibles découlant d'un échappement et/ou d'une exposition accidentelle d'êtres humains et d'autres animaux à des poissons VM en confinement pourraient être étudiées comme par exemple les poissons VM destinés à la pharmaculture.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références aux directives et documents scientifiques pertinents sur l'évaluation des risques associés aux poissons VM.
